



Déclaration préalable des représentants du Spelc à la CCMA d'Orléans-Tours réunie le 11 mars 2021.

Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,

Les représentants du Spelc élus pour siéger à la CCMA souhaitent revenir sur certaines situations :

Au sujet du PPCR :

De nombreux enseignants nous ont interpellés concernant l'appréciation finale qu'ils ont reçue en janvier dernier suite aux rendez-vous de carrière pour les maîtres relevant de l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, PLP et EPS.

Certains ont formulé un recours gracieux auprès de Madame la Rectrice pour demander une révision de leur appréciation finale.

Pour de nombreux enseignants, il y a une incompréhension entre cette appréciation et l'évaluation des 11 items. Certaines académies ont établi des notes de service qui définissent les principes de détermination des appréciations finales.

Nous savons que l'appréciation finale est attribuée suite à l'étude des items et des appréciations littérales par une commission académique interne composée de chefs d'établissement, d'IA-IPR, des doyens des inspecteurs, de représentants de la DPE.

Dans un souci de transparence, nous demandons que soit réalisé ce même document.

Au sujet des commissions départementales de réforme :

Quand des représentants des organisations syndicales ne sont pas disponibles pour siéger dans ces commissions, ils sont chargés de transmettre la convocation à leur suppléant.

A ce jour, nous n'avons pas connaissance des représentants titulaires et suppléants dans chaque département. Nous demandons que soit publié, sur le Pia, l'arrêté de composition afin que tous les enseignants puissent en avoir connaissance.

Au sujet des circulaires :

Des enseignants nous ont alertés sur le fait qu'ils n'ont pas pu candidater pour les listes d'intégration car ils n'ont pas eu connaissance des circulaires. Nous rappelons que les chefs d'établissement ont l'obligation de les porter à la connaissance de tous.

Au sujet des pertes d'heures ou de contrat :

De nombreux établissements de l'académie voient leur DGH diminuer suite à la baisse des effectifs d'élèves. Nous demandons que les règles de déclaration des enseignants en perte d'emploi soient respectées. Il ne suffit pas de compenser la perte en octroyant des heures dans une autre discipline que celle du contrat pour protéger le service d'autres enseignants.